

Grille tarifaire :

Visites de contrôle assurées par l'Office de Tourisme pour le classement de meublé de tourisme.

Le coût de la visite diffère selon la date de dépôt de votre dossier.

Du 01/01 au 30/09 :

Type de meublé visité	Tarifs TTC
Logement de 1 à 2 pièces	130€
Logement de 3 à 4 pièces	170€
Logement de 5 pièces et +	200€

Du 01/10 au 31/12 :

Type de meublé visité	Tarifs TTC
Logement de 1 à 2 pièces	150€
Logement de 3 à 4 pièces	200€
Logement de 5 pièces et +	250€

Notion de pièce d'habitation :

Une pièce d'habitation est séparée des autres pièces par des cloisons fixes et doit disposer d'une surface minimale de 7m² d'une hauteur sous plafond minimale de 1.80m avec un ouvrant sur l'extérieur. Une pièce qui ouvre sur des terrasses ou des balcons avec des équipements de type véranda (avec ouvrants) est considérée comme une pièce d'habitation.